

Le Sénat adopte l'expérimentation des maisons de naissance à une large majorité

Écrit par UDI-UC Sénat

Vendredi, 14 Juin 2013 16:43 - Mis à jour Vendredi, 14 Juin 2013 16:53



Le Sénat vient d'adopter, à une large majorité, la proposition de loi **autorisant**
l'expérimentation des maisons de naissance de Muguette DINI, **Sénatrice**
UDI-UC du Rhône.

« **Je me réjouis de cette adoption, tant attendue par les sages-femmes et de nombreux couples** » déclare **Muguette DINI.**

Le texte de loi prévoit que le Gouvernement pourra autoriser, à titre expérimental, pour 5 ans, le fonctionnement de maisons de naissance.

Les maisons de naissance sont des structures autonomes où des sages-femmes réalisent l'accouchement des femmes dont elles ont suivi la grossesse.

Elles permettent un accompagnement global et personnalisé de la femme et du couple par une même sage-femme ou un binôme de sages-femmes, de la première visite prénatale, à l'accouchement et aux soins post-partum.

Le Sénat adopte l'expérimentation des maisons de naissance à une large majorité

Écrit par UDI-UC Sénat

Vendredi, 14 Juin 2013 16:43 - Mis à jour Vendredi, 14 Juin 2013 16:53

Les maisons de naissance sont destinées à accueillir des femmes qui souhaitent accoucher dans des conditions moins médicalisées que dans une unité d'obstétrique classique.

Les femmes suivies au sein des maisons de naissance sont celles dont la grossesse et l'accouchement se déroulent de manière physiologique, c'est-à-dire sans pathologie particulière.

Les maisons de naissance devront être contiguës à une maternité, avec laquelle elles devront conclure une convention, qui organisera notamment le transfert adéquat des parturientes en cas de complication, au cours de la grossesse ou au moment de l'accouchement.

« Je souhaite que les députés adoptent à leur tour, dès cet automne, ma proposition de loi afin que les premières expérimentations de maisons de naissance puissent être lancées à la fin de 2014 » déclare Muguette DINI.